CAUE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE

EDITORIAL

2016 a vu la poursuite des activités traditionnelles du CAUE avec notamment le maintien de la mise à disposition dans toutes les communes adhérentes d'un architecte conseiller, ainsi que le développement des missions d'accompagnement auprès des collectivités pour leurs projets de construction ou d'aménagement.
En parallèle, l'équipe a travaillé au confortement du partenariat avec les services du Département ainsi qu'avec ses organismes associés, au travers de différentes actions mutualisant leurs moyens respectifs.
Enfin, dans la perspective de la célébration en 2017 des 40 ans de la loi sur l'architecture qui consacre l'existence des CAUE, le Vaucluse a conforté son rapprochement avec les autres CAUE de la région, la fédération nationale des CAUE ainsi qu'avec l'Ordre des architectes, administrateur historique de l'association. L'objectif consiste à partager nos moyens avec ces partenaires afin de mener ensemble différents projets d'expositions, de conférences, d'animation ou encore de recherche appliquée.
Pour 2017, l'objectif reste de poursuivre, dans un souci de grande réactivité, nos missions d'assistance pré-opérationnelle aux collectivités, à l'heure où elles se trouvent souvent désemparées par l'ampleur des modifications des cadres règlementaires et financiers.
Plus que jamais convaincu de l'utilité de cet outil départemental qui associe le technique et le patrimoine, je confirme à mes collègues élus locaux les qualités d'écoute et la disponibilité de notre équipe d'architectes, de paysagistes et de techniciens de l'environnement.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE

Détail de façade de l'immeuble du 59, avenue Monclar à Avignon, réalisé en 1977 par Rasto Konic, architecte, tandis qu'était promulguée la loi sur l'architecture instituant les CAUE

MISSIONS

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Vaucluse, association créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et mise en place par le Conseil général (actuel Conseil départemental) en 1979, assure des missions de service public en vue de l'amélioration du cadre de vie.
Outre les permanences organisées en mairie par les architectes conseillers au profit des particuliers, le CAUE accompagne les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage publics et privés sur tout projet concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement sur le département.
Son équipe pluridisciplinaire apporte un éclairage technique et garantit neutralité d'approche et capacité d'accompagnement dans la durée.
Le CAUE renforce sa vocation culturelle et pédagogique en menant des actions de sensibilisation et de communication, ainsi que des sessions de formation et d'information.

SOMMAIRE

EDITORIAL 1
MISSIONS 1
FINANCES 2
PROJETS TERRITORIAUX DE VALORISATION ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 3 - 4
ASSISTANCE A L'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME 5
PROGRAMMATION D'AMENAGEMENTS ET DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES 5 - 11
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL 12 - 14
FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) DU CONSEIL GENERAL 15 - 17
FORMATION INFORMATION 17 - 20
PARTENARIAT 20 - 22
CONSEIL ARCHITECTURAL 22 - 23

FINANCES

Le budget 2016 s'établit à 1 256 793 €, avec un résultat négatif de 31 328 € financé par le fonds de réserve.

Taxe d'aménagement

Le montant de la taxe d'aménagement, qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE au titre de 2016 par le Département a été de 810 000 €.

Adhésions 2016

Le montant des adhésions reste stable à 78 804 € (dont 133 communes sur les 151 du département).

Conventions d'accompagnement

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités, s'élève à 254 023 €, il est en augmentation du fait notamment de la convention cadre passée avec le Conseil départemental sur certaines actions spécifiques. A noter qu'avec les adhésions ce montant représente 26% des recettes.

2016 en quelques chiffres

118
communes ont disposé de l'assistance architecturale du CAUE

8 829
dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont été instruits

2 993
pétitionnaires ont été rencontrés

16
conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

54
conventions ont été établies avec les collectivités

164
collectivités, organisations, associations ou personnes, ont adhéré au CAUE dont :

133
communes et

8
intercommunalités

10
journées d'information ou de visite ont été organisées

310
personnes ont participé à ces journées.

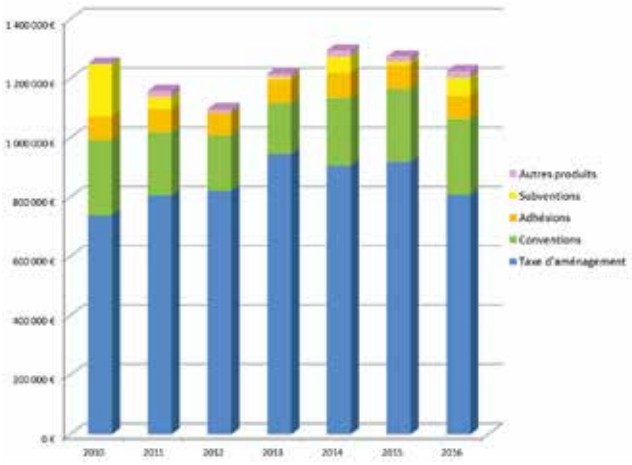

Evolution des recettes 2010-2016

Ce graphique permet d'appréhender la diversité des missions confiées au CAUE en 2016 par ses divers partenaires. Ces conventions se répartissent essentiellement, en nombre, sur les missions de conseil préalable en espace public et paysager. Au plan financier, les plus importantes conventions concernent les projets territoriaux.

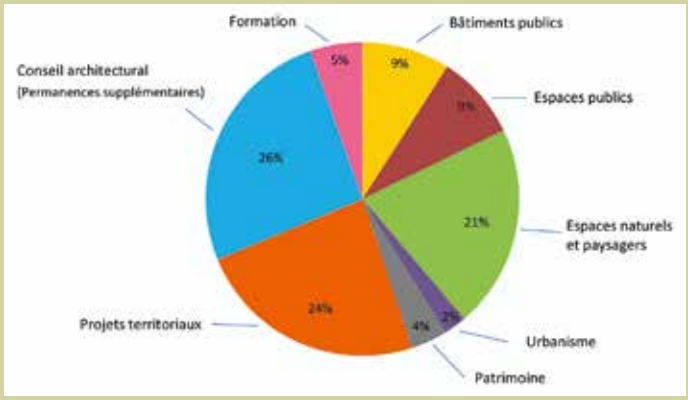

Répartitions des recettes perçues sur les conventions 2016 par type d'activité

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités, et tout particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale, dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre des politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Inauguration de la section arrivant en gare d'Aubignan-Loriol de la Via Venaissia

Réalisation de rapports de présentation pour la création de servitudes sur les pistes DFCI

Le Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI) définit la pérennisation du statut foncier des ouvrages de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) comme un objectif stratégique. Le Syndicat mixte forestier, gestionnaire des infrastructures de DFCI du département de Vaucluse, s'y emploie depuis plusieurs années. En effet, ces voies empruntent aussi bien le domaine public que des propriétés privées et cette situation peut entraîner des dysfonctionnements (fermeture par les propriétaires des pistes, dégradations dues aux passages répétés, impossibilité de réaliser des travaux d'entretien...). L'attribution d'un statut juridique consiste à mettre en place des servitudes de passage et d'aménagement sur les emprises des pistes relevant du domaine privé comme cela est prévu par le code forestier. Cette servitude est établie par un arrêté préfectoral sur la base d'un dossier technique et géométral, dit rapport de présentation. Le CAUE de Vaucluse apporte son assistance technique au Syndicat mixte forestier depuis le début de cette démarche par l'élaboration des rapports de présentation. En 2016, 124 kilomètres de pistes sillonnant le massif des monts de Vaucluse ont été étudiés.

Débouché nord de la piste DFCI MV 50 dite des Gipières

Via Venaissia

En 2016, le Département a poursuivi la réalisation de la vélo-route vers Loriol-du-Comtat et Carpentras. En juin la conférence de presse préparatoire au Tour de France organisée par le Département s'est ainsi déroulée à l'occasion de l'inauguration de la section arrivant en gare d'Aubignan–Loriol. Le CAUE a poursuivi son assistance en accompagnement à la voie verte, en particulier pour l'aménagement d'une aire de stationnement à Loriol-du-Comtat et l'installation d'aires de pique-nique à Sarrians. En parallèle, différents projets sont en cours de finalisation pour l'aménagement des gares elles-mêmes, de leurs abords et enfin pour la création ou le renforcement d'itinéraires de liaison sécurisés entre la Via, ses gares et les quartiers d'habitation ou de services (écoles, piscine, camping, etc.). Enfin la Région a validé le principe de poursuite de la voie verte entre Carpentras et Pernes-les-Fontaines, ce qui va permettre l'avancée des négociations avec la SNCF afin d'assurer à terme la continuité de ce bel itinéraire de près de 50 km entre Orange et Robion, soit entre la Via Rhôna et la voie verte du Calavon (EV8).

Fontaine-de-Vaucluse : animation de l'Opération Grand Site (OGS)

La mission d'accompagnement du CAUE pour l'Opération Grand Site (OGS) de Fontaine-de-Vaucluse est entrée, en 2016, dans sa troisième année. Ce projet piloté par la DREAL concerne aujourd'hui les communes de Fontaine-de-Vaucluse, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane, Cabrières-d'Avignon et Lagnes.
En 2016, la mission a consisté en la préparation du dossier en vue de sa présentation en commission des sites, et en l'animation de la démarche, tandis qu'un certain nombre d'actions engageant concrètement le projet ont été initiées. Ce travail de concertation et de propositions a notamment permis de finaliser le diagnostic et d'élaborer un programme d'actions avec ses options et ses éléments de faisabilité. En complément, des études annexes nécessaires à l'argumentation du dossier ont été finalisées (version actualisée du rapport de l'étude de fréquentation) ou proposées aux partenaires (étude économique de la gestion du site).
Le CAUE a également assuré le lien et le suivi des rencontres du Réseau des Grands Sites de France. Il s'est agi de présenter l'avancement et les questionnements du projet de Fontaine-de-Vaucluse aux représentants d'une quarantaine d'autres Grands Sites en démarche OGS ou labellisés « Grand Site de France ». Ceci a permis de participer aux réflexions du réseau et bénéficier des retours d'expériences de chacun.
Par ailleurs, le CAUE a initié un rapprochement avec l'autre OGS du Vaucluse, celle du massif des Ocres, en partenariat avec le Conseil départemental. Une rencontre a ainsi été organisée à Russan (commune de Sainte-Anastasie, Gard) avec l'OGS des gorges du Gardon, très avancée dans la démarche (demande du label « Grand Site de France » prévue en 2017). Les élus et techniciens de cette OGS ont présenté leur structure et leurs principales réalisations (maison de site, espace requalifié de la Baume, organisation du pastoralisme pour le maintien des milieux ouverts, maison de la rivière, patrimoine rural…). Ils ont fait part de la grande efficacité du levier OGS pour financer ces projets.
L'année 2016 a permis de décliner le programme d'actions de l'OGS de Fontaine-de-Vaucluse autour de huit grands axes : restaurer, protéger les paysages du cœur de la Vallée Close, améliorer la gestion du stationnement et des accès pour réduire la circulation, développer les modes de déplacement doux, mettre en valeur le village de Fontaine-de-Vaucluse, ainsi que

le patrimoine et les paysages des territoires d'approche.
Parmi les actions engagées en 2016, on peut citer :
- Réalisation d'une première tranche de travaux de requalification de la montée aux ruines du château des Evêques de Cavaillon, sous la direction de Roxana Bartolini, architecte : restauration des emmarchements en pierre, aménagement du belvédère de la Maison Rose.
- Atelier d'étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris - La Villette : il s'agissait d'imaginer un futur désirable pour le bâtiment Vallis Clausa et les friches de Galas ; l'objectif de ces « concours d'idées » était d'amorcer une concertation et de faire un premier pas vers une programmation pour la requalification de ces deux lieux stratégiques ; ces projets ont fait l'objet, après présentation en mairie, d'une exposition publique dans la galerie Vallis Clausa.

Maquette d'un des projets de l'atelier d'étudiants pour Vallis Clausa (PFE ENSAPLV Alban Altier)

- Proposition de tracé pour une piste cyclable reliant l'Isle-sur-la-Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse : la création d'un itinéraire cyclable sécurisé pour relier ces deux pôles touristiques est apparue comme un enjeu majeur pour atténuer les nuisances de la circulation routière dans la Vallée Close ; le CAUE a proposé, sur la base du Plan Vert et Bleu réalisé en 2012 pour la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, une variante pour cet itinéraire cyclable sécurisé.

Projet de piste cyclable entre l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse, principe de passage à l'entrée de la Vallée Close

- Réactualisation de l'étude économique de la gestion du Grand Site : expertise étendue aux cinq communes et aux deux EPCI concernés, présentant les capacités financières, ainsi que l'estimation des coûts et des recettes directes liés à la gestion actuelle et future pour chacune de ces collectivités.

Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro : mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

En 2016, le CAUE 84 a poursuivi sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage auprès du syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro, compétent en matière de gestion des cours d'eau sur les communes de Mornas, Piolenc et Uchaux.
Cette mission d'assistance technique a porté principalement sur la mise en œuvre de la réhabilitation du canal de Pierrelatte entre le quartier du Bouqueyran (Piolenc) et l'Aygues (Orange).
En effet, suite aux conclusions des études précédentes :
- le canal de Pierrelatte participe à la gestion du risque inondation sur le bassin versant du Rieu Foyro en interceptant et stockant une partie des eaux de ruissellement lors d'un épisode pluvieux,
- le canal de Pierrelatte est dans un état qui ne lui permet pas de jouer, de manière optimale, ce rôle de rétention, et qui présente des risques pour l'intégrité physique de l'ouvrage,

Carte du canal de Pierrelatte

le comité syndical a décidé de poursuivre cette démarche de réhabilitation.
Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études INGEROP et un avant-projet détaillé (APD), pour un coût prévisionnel de 850 000 € HT, a été présenté en décembre 2016.

Charte qualité pour les parcs et quartiers d'activités : expertise des dossiers de labellisation Ecoparc Vaucluse

Le Conseil départemental a révisé sa charte de qualité pour les parcs et quartiers d'activité et créé le Label Ecoparc Vaucluse. Pour appliquer cette charte et accorder ce label, il sollicite le CAUE pour l'élaboration d'avis formalisés concernant les dossiers de labellisation (création ou extension, requalification, réhabilitation ou immobilier collectif).En 2016, des projets à différents stades d'avancement ont été traités (évaluation ex-post ou ex-ante) : création du parc d'activités Bellecour 3 à Carpentras (COVE), création du parc d'activités de Perréal à Apt (CCPAL), création du parc Camp-Bernard à Sablet (COPAVO), requalification du Marché-gare de Carpentras (COVE), création de la ZA Bel-Air aux Taillades (CCLMV), création du parc d'activités Grange-Blanche 2 à Courthézon, réhabilitation d'une friche pour relocaliser le marché floral sur le site du Marché-gare de Carpentras (COVE), création de la pépinière du Révol à la Tour-d'Aigues (COTELUB), aménagement de la Cité du Végétal à Valréas (CCEPPG), requalification de la zone d'activités économiques du Fournalet à Sorgues (CCPRO) et aménagement d'un Fab Lab et d'une pépinière d'entreprises dans l'ancienne coopérative fruitière de Lourmarin (commune de Lourmarin).

Programme d'actions 2017
Fontaine-de-Vaucluse : OGS, finalisation étude
Via Venaissia : Contrat d'axe
Mérindol : Valorisation de l'entrée sud
Gordes : Guide pour mise en valeur de l'architecture et des commerces
SEV : Lignes électriques et paysage
Mise en œuvre du schéma d'aménagement du Rieu Foyro

ASSISTANCE A L'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

Les doctrines et outils de planification urbaine et territoriale évoluent à un rythme accéléré, pour faire face à de nouvelles exigences dans les domaines de l'environnement, mais aussi du développement économique et social soutenable. Dans un contexte de complexité croissante des procédures d'urbanisme et d'aménagement, le CAUE intervient en accompagnement des communes et des intercommunalités, notamment pour répondre à leurs préoccupations en matière d'urbanisme de projet.

Assistance aux PLU

Le CAUE a assisté les communes de Fontaine-de-Vaucluse, Saint-Saturnin-lès-Apt et Blauvac pour réaliser les cahiers des charges et mener les consultations pour le choix d'un bureau d'études chargé de l'élaboration ou de la révision du PLU. Ces missions ont permis aux cabinets d'études d'entreprendre ces réflexions à partir d'une première approche des principaux enjeux et des grands objectifs de développement, dans le respect des nouvelles dispositions prévues notamment par les lois Grenelle.

Gigondas : aménagement du site de la Gardette, au pied du village

Gigondas, coupe d'intention

Le village de Gigondas s'accroche au relief du massif des Dentelles de Montmirail. Sa silhouette orientée vers l'ouest, domine la vaste plaine viticole de l'Ouvèze. Au sud, passé le talweg qui s'écoule vers l'ouest (vers la Font des Papes), la petite colline boisée de Saint-Jean referme un peu le panorama. À son pied, faisant dos à la colline, les anciennes terrasses de culture du site de la Gardette s'orientent exclusivement vers le village. Quelques rares constructions (XXème siècle) aujourd'hui noyées dans le végétal, laissent encore paraître une dominante naturelle. Cependant, les équipements et aménagements publics récents (parkings, bureau de poste et au-delà, place de la Mairie) y ont amorcé un développement urbain. Le succès de ce dernier, en période touristique six à huit mois par an, révèle des besoins croissants de services et commerces de proximité que le bâti villageois actuel peine à accueillir.
La rareté du foncier et le coût élevé de l'immobilier limitent l'offre locative aux personnes à faibles ressources, certains retraités notamment. Par la création de quelques petits logements de village, la commune souhaite contribuer à corriger ce déséquilibre. La mission d'assistance confiée au CAUE, en préalable à une future mission de maîtrise d'œuvre, vise à arrêter un programme d'aménagement qui permette de préserver et de valoriser la qualité paysagère, patrimoniale et environnementale du site et sa sérénité : sécurité en matière de fréquentation routière, absence de nuisance sonore, vue remarquable sur le centre ancien, le quartier de la Gardette étant localisé dans la zone de protection du site inscrit du village et des Dentelles.

Programme d'actions 2017
Suivi de certains PLU
Prise en compte de la TVB sur les routes départementales
Accompagnement auprès des communes pour la concrétisation de sites en OAP
Participation aux commissions locales d'AVAP

PROGRAMMATION D'AMENAGEMENTS ET DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes d'aménagement urbain, ainsi que de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement. L'élaboration d'un programme constitue un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, urbain ou paysager, accompagné de son volet technique. Une fois arrêtée l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Gordes : requalification des places et rues autour du château

Les abords du château de Gordes

Le village de Gordes, classé parmi « Les plus beaux villages de France », jouit d'une notoriété touristique exceptionnelle, sa réputation dépassant largement le cadre européen ; ainsi Gordes est un des villages les plus visités du département. L'imposant château médiéval et le village qui s'étage à ses pieds constituent un joyau

de l'architecture façonnée dans la pierre. L'accès au cœur médiéval se fait par la place du Château, une vaste plateforme située au nord de l'édifice. La RD 15 y occupe avec le « rond-point » autour du monument aux morts, une très large place. L'aspect routier de ce lieu est en fort décalage avec le caractère exceptionnel du site historique : il n'y a par ailleurs que peu d'espaces de déambulation sécurisés et confortables pour les habitants et les visiteurs.
Le CAUE a accompagné la commune pour engager une réflexion sur la requalification de ces espaces publics. Sur la base de schémas et profils de principe, des pistes pour un programme d'aménagement destiné à redonner plus d'espace aux piétons et à requalifier l'ambiance des lieux, une définition des premières enveloppes budgétaires nécessaires aux réalisations et des options d'aménagement par phases ont été présentées.

Communauté de communes Pays d'Apt - Luberon : extension de la zone d'activités de Pied-Rousset

En 2015 le CAUE avait assisté la communauté de communes Pays d'Apt - Luberon (CCPAL) dans l'exercice de ses compétences de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, pour l'extension de la zone d'activités communautaire de Pied-Rousset. Ce projet avait été engagé en 2013 par la Communauté de communes du Pont Julien.
La réflexion et la concertation animées par le CAUE ont permis de définir un programme d'aménagement qui se développera sur environ six hectares, autour de six lots d'activités et d'une réserve foncière pour un projet d'équipement public (centre de loisirs). Ces aménagements viendront en continuité d'une première tranche existante, d'un groupement de quelques habitations et d'un équipement public (crèche multi-accueil). La programmation a mis l'accent sur la mixité des usages et la bonne intégration des aménagements au cœur des paysages de la vallée agricole du Calavon. Le projet est très sensible au plan paysager, car situé en bordure de la RD 900, axe principal de cette plaine. En 2016, en continuité de cette aide à la décision, le CAUE a assisté la CCPAL pour la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de cette opération.

Programme de la zone d'activité de Pied-Rousset

Isle-sur-la-Sorgue : requalification des places de la Liberté et Ferdinand-Buisson

La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite poursuivre son programme de valorisation et de dynamisation de son centre historique, autour de la collégiale et de l'îlot de la Tour d'Argent, en requalifiant les places de la Liberté et Ferdinand-Buisson qui constituent le principal lieu d'animation de la ville. Contrairement aux autres places de la vieille ville issues de la démolition d'îlots, ces espaces présentent un caractère monumental structuré par la présence de monuments majeurs et des façades de maisons anciennes. Ces deux espaces publics contigus et centraux sont au point de convergence des principales rues du centre historique. La place de la voiture y est actuellement importante, avec notamment du stationnement (entre autres devant les terrasses des cafés), qui constitue une gêne pour l'agrément général et l'animation commerciale de ces lieux.
Le programme se propose de réduire la place de la voiture au profit d'un vaste espace piéton. Le CAUE a assisté la commune pour définir les éléments et options du programme, pour un usage polyvalent, avec des revêtements de sol qualitatifs durables et circulables. Des propositions de scénarios pour limiter ou supprimer l'impact du stationnement et de la circulation des voitures sur ce secteur ont été mises en perspective. Chaque scénario implique des changements dans l'accessibilité des véhicules dans le centre historique.
Plus dans le détail, ce programme se propose aussi d'intégrer la mise en valeur de la présence de la Sorgue de l'Arquet et l'accessibilité des locaux de l'Office de Tourisme pour les PMR.
Pour accompagner cette démarche prospective et de concertation, le CAUE a proposé d'organiser une ou deux rencontres des édiles, techniciens et représentants, des commerçants l'islois avec leurs homologues de cités historiques géographiquement proches et d'échelle similaires, qui ont déjà mis en place des stratégies de piétonisation de leur centre historique.

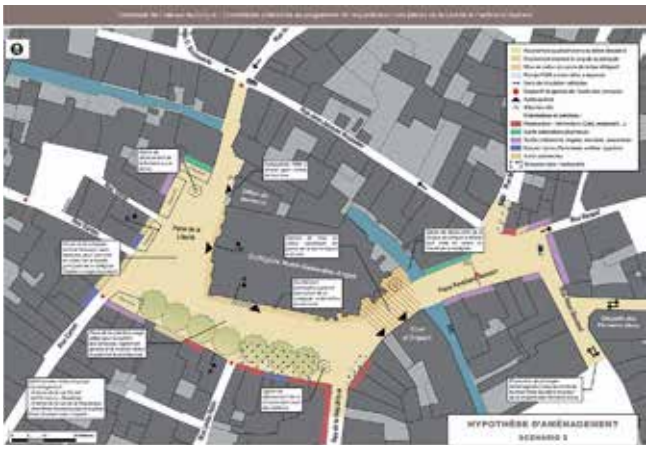

Places de la Liberté et Ferdinand-Buisson à l'Isle-sur-la-Sorgue

Saumane-de-Vaucluse : valorisation de l'entrée nord du village

L'accès au village de Saumane se fait via la RD 57 qui relie le Plan de Saumane au plateau de la Roque-sur-Pernes. Cette route étroite, parfois creusée dans la roche, souvent bordée par des ouvrages de pierre sèche, présente un caractère pittoresque. Traversant une zone boisée, la voie offre

L'entrée nord du village, Saumane-de-Vaucluse

peu de vues sur le village qui la surplombe. Préservé d'une urbanisation désordonnée du fait de sa position sur un éperon rocheux, le vieux village et son territoire attirent de nombreux visiteurs.
Soucieuse de la qualité de vie des habitants et de l'accueil des visiteurs, la commune a souhaité revaloriser l'entrée nord du village qui constitue le principal accès au centre ancien depuis la RD 57. Sont prévus dans le programme d'aménagement la création de places de stationnement le long de la RD 57, la restauration des murs de pierre sèche et du cabanon, la création d'une terrasse intermédiaire et d'escaliers permettant de relier les abords de la RD 57 au cours René-Char en traversant le site, le réaménagement de la place de la Liberté et le confortement des liaisons piétonnes entre la place de la Liberté et le centre du village. Le CAUE a assisté la commune pour délimiter l'aire d'étude, préciser le programme et en estimer le coût prévisionnel. Dès que le financement sera en place, le CAUE assistera la commune pour le choix du maitre d'œuvre.

Adaptation et rénovation de bâtiments communaux

Les communes de Bédoin, Grillon, Mérindol, les Taillades, Villedieu et Visan ont sollicité l'intervention du CAUE pour les aider à dimensionner l'ampleur des travaux de réhabilitation de certains édifices communaux, notamment pour permettre un accès aux services de tous les publics. Après un diagnostic sommaire global, la vérification de la faisabilité du projet communal a consisté à mettre au point un scénario d'aménagement qui satisfasse la maîtrise d'ouvrage. C'est sur la base de cette hypothèse qu'ont été estimés les travaux avec un esprit de conservation maximum des éléments existants.
A Grillon, c'est l'atelier Obrador Architecture qui a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de déplacement de la bibliothèque qui sera finalement construite à neuf en extension sud du groupe scolaire, à Villedieu, c'est Axel Collot qui a été choisi pour la rénovation du café du centre, à Mérindol c'est l'atelier Skala qui est en charge de la rénovation complète de la salle des fêtes, et enfin à Visan c'est le duo Armand et Coutelier qui a pour délicate mission de réaliser un projet de qualité pour le nouveau restaurant scolaire avec un budget très contraint, dans un ancien bâtiment agricole en vis-à-vis du groupe scolaire.

Insertion de la bibliothèque de Grillon (Obrador Architecture)

Rénovation de la salle des fêtes de Mérindol (Atelier Skala)

La Motte-d'Aigues : étude préalable pour l'aménagement d'une place du Marché

Le celtique Mota, ou le bas-latin Motta, désigne une petite élévation, naturelle ou artificielle, la motte sur laquelle s'élevait le château seigneurial. Depuis la fin des années 1970, le nombre d'habitants a pratiquement triplé pour dépasser aujourd'hui 1300 habitants. Le quartier du plan illustre ce développement démographique se traduisant sous la forme d'un urbanisme pavillonnaire étendu, en zone rurale. À l'entrée sud-ouest de l'agglomération, c'est le vaste quartier de maisons individuelles de la Justice que l'on traverse. À l'est, autour de l'ancienne cave coopérative vinicole aujourd'hui désaffectée, de nombreux artisans et commerçants y ont établi leur activité et, au nord de la RD 27, le long de l'Ourgouse, de nombreux équipements publics ont été implantés : écoles, poste, mairie et son atelier municipal, salle polyvalente…
Un ancien verger de cerisiers, accessible depuis la rue principale traversant le village, la RD 27, est devenu, de par sa nouvelle situation de centralité, un espace public du cœur de village. Cependant, cette ancienne terre agricole, espace résiduel entre équipements, cours d'eau, centre village et RD 27 n'a jamais fait l'objet d'un véritable projet d'aménagement urbain. La mission d'assistance confiée au CAUE, en préalable à une mission de maîtrise d'œuvre, est une étude de programmation visant à améliorer et embellir cet espace public. La proposition retenue prend en compte les éléments suivants :
- l'accès des véhicules depuis la RD 27, face à l'ancienne cave coopérative (habitat collectif futur) ;
- les accès doux, depuis les équipements publics, le centre ancien et les quartiers ;
- le stationnement ;
- le végétal existant (reliquat d'un verger de production) et son évolution ;
- les ouvrages techniques : éclairage, distribution électrique, eau (boire et arroser) ;
- les revêtements de sol (piste de danse et orchestre, stationnement, forains, pique-nique…) ;
- les limites, clôtures, franges…

Aménagement de la place du Marché, la Motte-d'Aigues

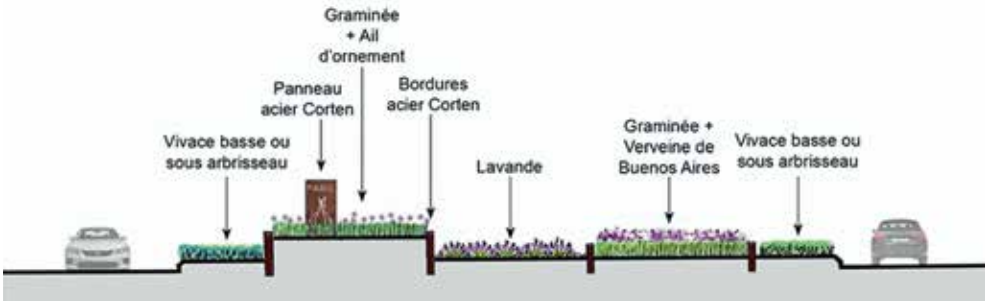

Coupe du principe d'aménagement retenu, Piolenc

Piolenc : accompagnement végétal de l'entrée nord

La commune de Piolenc est marquée par la présence du Rieu Foyro, de la RN 7, de l'autoroute A 7, des voies de chemin de fer PLM et LGV. Autant de grandes lignes structurantes globalement orientées nord-ouest/sud-est qui « fracturent » le territoire communal. Un carrefour giratoire a été récemment aménagé sur la RN 7 en entrée nord de l'agglomération afin d'insérer la bretelle du nouvel échangeur autoroutier sur l'A 7. L'axe de la RN 7 a par ailleurs été totalement réaménagé entre ce giratoire et le centre-ville afin d'en améliorer les qualités environnementales (réduction du bruit et pollutions), paysagères (rétablissement de cônes de vue vers le centre ancien, création d'espaces de repos, plantations, mise en souterrain des réseaux) et urbaines (requalification de l'entrée de ville, création d'espaces réservés aux piétons et aux cyclistes). La commune a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement portant sur la RN 7 et sur la création du rond-point permettant la liaison avec le nouvel échangeur autoroutier.
Alors que l'ensemble des travaux de voirie et de réseaux est terminé, la commune a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans son projet de plantation du carrefour giratoire et de ses abords. L'objectif de l'expertise est de déterminer des orientations d'aménagement concernant les plantations et les revêtements de sol de ces espaces qui bordent la RN 7 afin d'améliorer la perception de cette entrée de ville.

Construction de bâtiments communaux

Les communes de Rustrel, Saint-Marcellin-les-Vaison et Sarrians ont confié au CAUE le lancement de réflexions pour la construction de nouveaux équipements communaux. Après l'étude de divers scenarios, le dossier de faisabilité va permettre à ces communes de solliciter les financements nécessaires et de mettre en place le budget nécessaire à ces réalisations. Une fois le financement arrêté, le CAUE organise les consultations pour le choix du maître d'œuvre, en MAPA. L'atelier Obrador Architecture a été choisi pour construire le centre de loisirs de Saint-Marcellin-les-Vaison, en extension de l'actuelle cantine scolaire.

La Tour-d'Aigues : aménagement de la place de l'église

Le village de La Tour-d'Aigues abrite de nombreux éléments patrimoniaux d'intérêt, dont le château et l'église paroissiale Notre-Dame-de-Romégas. Cette église, implantée à l'origine en bordure du village, a ensuite été englobée dans l'enceinte fortifiée encore partiellement conservée. Le cimetière la bordait par le sud, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place de l'Eglise. Après avoir restauré l'église paroissiale, la commune de La Tour-d'Aigues souhaite réaménager la place de l'Eglise. Cette place d'une superficie de 1800 m^2 environ est située au cœur du centre ancien. Elle est bordée par la rue Antoine-de-Très à l'ouest, limitée à l'est par les façades de maisons bourgeoises, tandis que l'église et la mairie qui occupe l'ancien prieuré depuis 1791 la ferment par le nord.
La mission confiée au CAUE est une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de définir le programme et son coût prévisionnel. La solution retenue par la commune prévoit de diminuer le nombre de places de stationnement au profit d'espaces piétons et de zones réservées aux terrasses des commerces voisins. Les véhicules seront maintenus à distance des façades avec notamment la création d'un parvis devant l'église et devant l'ancien prieuré (mairie). Des arbres d'ombrage seront plantés tandis que les différents « points noirs » (containers-poubelles et mobilier urbain obsolète) seront supprimés.

Richerenches : création d'un jardin de simples et d'un jardin partagé

Richerenches est l'une des quatre communes formant l'Enclave des Papes. Ancienne commanderie du Temple érigée en 1136, le village conserve son plan rectangulaire, témoignage rare de l'urbanisme du Moyen-Âge. Située dans la plaine, la commune est traversée par plusieurs cours d'eau affluents du Lez, dont la Coronne qui marque l'entrée sud du village. C'est en bordure de ce cours d'eau, en continuité du centre ancien, que se trouvent les parcelles communales sur lesquelles la commune souhaite créer un jardin de simples et des jardins partagés.
Il s'agit, à travers la création de ces jardins, de valoriser cet espace situé à proximité immédiate du village, d'y créer un lieu d'échange et de sensibilisation qui soit

Simulation de l'aménagement proposé, la Tour-d'Aigues

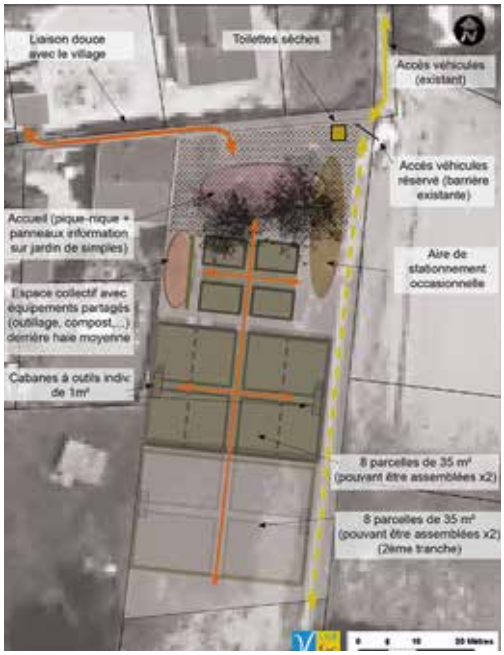

Schéma d'aménagement des jardins, Richerenches

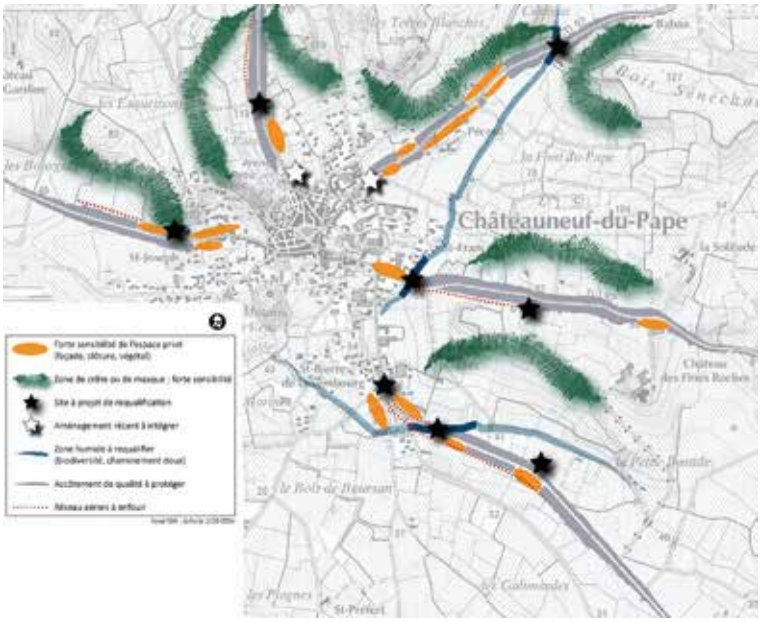

Aménagement des entrées du village de Châteauneuf-du-Pape

partagé entre les habitants, les écoles, les associations, les visiteurs et la Maison familiale rurale qui jouxte le site. Le jardin de simples aura également un caractère éducatif et évènementiel, puisqu'il participera à la commémoration de l'achat de l'Enclave par les Papes en 1317 dans le cadre de manifestations couvrant toute l'année 2017. Les orientations du CAUE ont permis d'obtenir les financements prévus au dispositif départemental d'aide aux jardins familiaux.

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : réaménagement de la cour nord du site Sainte-Marthe

Soucieuse de la qualité de vie des étudiants et du personnel fréquentant le campus Hannah Arendt et après avoir réaménagé une partie de la cour principale, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse souhaite poursuivre la requalification des espaces extérieurs du site Sainte-Marthe. La mission confiée au CAUE a concerné la cour nord qui est située dans la partie centrale du bâtiment principal et dont les revêtements de sol, l'éclairage et le mobilier sont à reprendre. Les orientations d'aménagement de cette cour devront permettre d'améliorer sa capacité d'accueil, notamment durant le festival d'Avignon, et optimiser sa gestion. Ce programme sera suivi d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Université d'Avignon, état actuel de la cour nord

Châteauneuf-du-Pape : aménagement des entrées du village

La position de Châteauneuf-du-Pape, entre le Rhône et l'ancien axe reliant Arles à Lyon, a favorisé un développement économique rapide qui s'est principalement orienté, à la fin du XIXème siècle, vers la viticulture. Cette activité, associée à la présence de plusieurs édifices d'intérêt protégés au titre des monuments historiques (chapelle Saint-Théodoric, tour du Château et château de l'Hers), a contribué au développement d'une importante activité touristique. Malgré la volonté de contenir les extensions urbaines en continuité du centre ancien, afin de préserver le terroir et les paysages, les constructions se sont multipliées le long des axes routiers dès les années 1960. Il en résulte une vision brouillée du centre ancien offrant des entrées de village diluées et souvent visuellement encombrées.

La mission d'assistance confiée au CAUE, en préalable à une future mission de maîtrise d'œuvre, vise à définir les caractéristiques programmatiques et mettre en place le financement nécessaire d'un projet permettant d'améliorer les aspects fonctionnels, urbains et paysagers des entrées du village :

- l'accès depuis la route de Bédarrides avec la valorisation de la vue sur le centre ancien et la programmation d'un espace d'accueil pour les cars de touristes ;
- la route de Sorgues aux abords de la chapelle ;
- le rond-point et ses abords sous le château, à l'arrivée depuis Courthézon ;
- la route d'Orange / Roquemaure avec, en particulier, un problème de vitesse des véhicules, ainsi que la végétalisation des talus et bas-côtés.

Proposition d'aménagement du site du Grand-Geas à Cabrières-d'Avignon

Cabrières-d'Avignon : aménagement du site du Grand-Geas

La commune de Cabrières-d'Avignon a confié au CAUE une mission visant à fixer les grandes orientations d'aménagement d'une zone de loisirs sur une vaste parcelle communale située au lieu-dit le Grand-Geas en bordure sud du village. L'analyse paysagère, patrimoniale et urbaine du site et de ses abords a permis de définir les grands enjeux liés à l'accueil de divers équipements publics de loisirs sur le secteur. Deux scenarios d'aménagement de la future zone de loisirs (traitement des accès, organisation interne de la zone de loisirs, plan de pré-verdissement, etc.) ont ensuite été présentés à la commune afin de vérifier la faisabilité technique et financière du projet.

Viens : création d'un jardin partagé

La commune de Viens abrite un riche patrimoine naturel, paysager et bâti (église, remparts, petit patrimoine de pierre sèche). C'est en bordure du centre ancien, aux abords de l'église Saint-Hilaire, que se trouvent les parcelles que la commune souhaite acquérir en vue d'y créer des jardins partagés. Les objectifs étant de valoriser ce secteur, d'y créer un lieu d'échange et de sensibilisation qui soit partagé entre les habitants, les scolaires et les enfants du centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Les parcelles étroites sont organisées en terrasses de pierre sèche offrant un espace visuellement très ouvert. Quelques arbres fruitiers essentiellement situés en partie nord-est du site, témoignent d'une ancienne activité agricole. La création de parcelles de culture partagées, bordées de haies à petits fruits, d'un verger conservatoire, d'espaces de convivialité, ainsi que la mise en sécurité des ruines de l'ancien prieuré présent à l'entrée du site et la restauration des murets de pierre sèche sont prévues dans le projet.

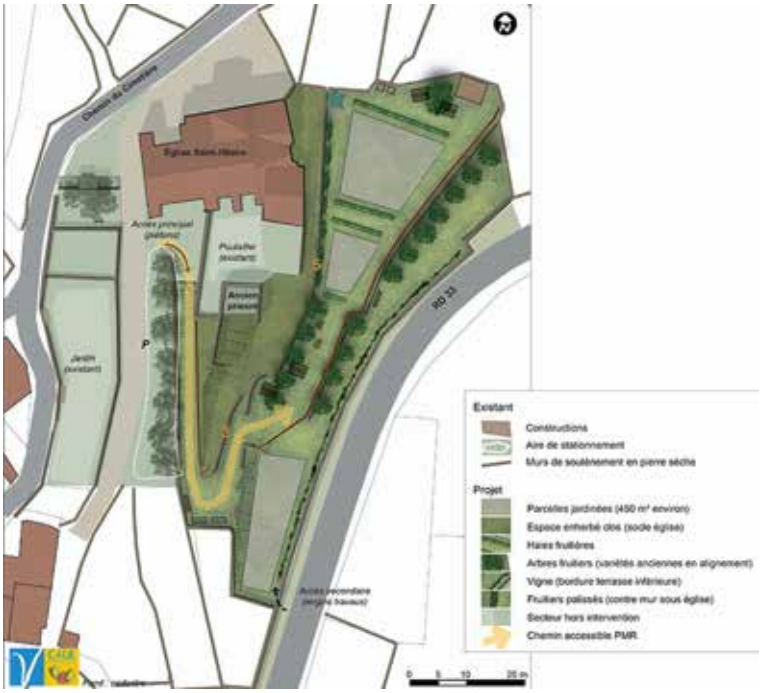

Jardin partagé à Viens

Programmes de plantations dans le cadre de l'aide départementale « 20 000 arbres en Vaucluse »

Le Conseil départemental a mis en place depuis plusieurs années le dispositif « 20 000 arbres en Vaucluse », subvention en nature sous forme d'attribution d'arbres (et arbustes) prêts à planter, et destinée aux communes et à leurs groupements. Le CAUE accompagne les communes qui le souhaitent pour apporter un conseil sur le choix des essences et de leur emplacement, ainsi que pour constituer le dossier technique à présenter pour l'obtention de l'aide. A Travaillan, le CAUE a accompagné la commune dans le cadre d'une campagne de plantations concernant cinq secteurs, dont la place du village où une étude de requalification de l'espace public est actuellement menée par les services techniques du Conseil départemental.

Sivergues : construction d'une buvette et de toilettes

Sivergues est une petite commune rurale très touristique ; de nombreux visiteurs y viennent toute l'année se promener sur les multiples sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent le massif du Luberon, vers l'Aiguebrun, le château de l'environnement de Buoux, vers le plateau des Claparèdes, sa pierre sèche et sa culture de lavande et, au-delà, vers la vallée du Calavon. L'aire de pique-nique et de parking communal

est un point de rencontre et de départ, mais les promeneurs n'y ont aucun endroit pour satisfaire leurs besoins naturels. L'absence de toilettes publiques peut représenter un frein aux sorties et déplacements des personnes les plus faibles (jeunes enfants, personnes âgées, PMR…) et entraîner des nuisances et une pollution localisée. Chaque mois de juin, une fête est organisée sur cette aire : musique, danse, petite restauration, boissons. La nouvelle buvette permettra de pérenniser cet événement, voire de le multiplier, d'en faciliter son organisation et de lui donner un caractère « guinguette » propice à son attractivité. L'architecte retenu par la commune à l'issue de la consultation, est Agnès Achard.

Le Thor : aménagement de la place de la maison paroissiale

Le centre ancien du Thor est bordé par l'église Notre-Dame-du-Lac, édifiée à la fin du XIIème siècle et classée au titre des monuments historiques depuis 1840. Cerné par les bras de la Sorgue, le cœur de village était entouré de remparts dont les vestiges, notamment la porte du Beffroi, sont visibles en partie sud. C'est dans ce centre historique que se trouve le site étudié, issu d'une démolition d'immeuble à l'intersection de la rue Pierre-Goujon et de la rue Pasteur.
La place, ici nommée place de la Maison Paroissiale parce que cette dernière la borde par l'est, s'ouvre côté ouest sur de grandes façades aveugles. Deux constructions plus récentes viennent en accroche à ces murs d'arrachement (garage privé et transformateur) et ferment la place par le sud. Le patrimoine arboré se limite à quelques arbustes qui « habillent » le pied de façade nord-ouest et un beau spécimen de Mélia. Les revêtements de sol sont en mauvais état et le mobilier urbain de repos quasi inexistant. Au-delà de l'apport en lumière naturelle qui résulte de la suppression d'immeubles à cet endroit et donc de la création de la place, son usage se limite aujourd'hui au stationnement.
La commune souhaite revaloriser cet espace, et donc les immeubles voisins, en le réaménageant de manière à lui donner un statut de place publique. Pour préciser la faisabilité de ce programme, le CAUE a proposé différentes hypothèses limitant l'emprise de la circulation et du stationnement des véhicules afin de rendre la circulation des piétons plus confortable (espaces dédiés et ombragés).

Valréas : accompagnement végétal des entrées de ville

Valréas est l'une des quatre communes formant l'Enclave des Papes. La ville ancienne est bâtie sur un point haut naturel, dominant la vaste plaine de la Coronne. Elle est ceinturée par un cours planté de platanes vers lequel convergent de nombreuses voies radiales qui font le lien entre les quartiers anciens et nouveaux du territoire communal. Deux de ces voies radiales, un linéaire de 300 mètres environ de l'ancienne route de Grillon à l'entrée ouest de la ville ainsi qu'un tronçon de la route de Nyons (RD 941) en entrée est, ont récemment fait l'objet de travaux.
Les services techniques du Conseil départemental ont assuré la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'aménagement portant sur le recalibrage de la voirie au profit des déplacements doux, la création d'un rond-point route de Nyons ainsi que la reprise des réseaux. Le traitement et l'entretien des espaces plantés accompagnant ces aménagements sont à la charge de la commune. Cette dernière a souhaité saisir l'opportunité de ces travaux pour revaloriser les entrées est et ouest de la ville et a confié au CAUE une mission d'expertise visant à déterminer des orientations d'aménagement concernant les plantations, les revêtements de sol et éventuellement le mobilier des parcelles communales qui bordent ces voies, afin d'améliorer la perception de ces entrées de ville et de valoriser les espaces publics.

Illustration d'un scénario d'aménagement, le Thor

Programme d'actions 2017
Lagnes : Accompagnement pour divers projets d'aménagement
La bastide des Jourdans : Aménagement du jardin du « 19 mars 1962 »
Pernes-les-Fontaines : Aménagement des abords de l'ancienne gare
Mirabeau : Accessibilité et aménagement de l'Hôtel de ville et aménagement d'une aire de stationnement
Vaugines : Aménagement place de la Mairie et Cours St Louis
Blauvac : Aménagement des abords de la mairie
Jonquières : Réaménagement de la maison Bessac
Lagarde Paréol : Création d'une place de village
Bédoin : Réhabilitation du chalet Manin
CCPRO : Aménagement de la place du marché de Courthézon
Cie Mise en Scène : Aménagement de la cour du site de l'Entrepôt
Jonquières : Projet d'extension ou de délocalisation de la bibliothèque
Avignon : Réaménagement de la place centrale cité Louis-Gros
Beaumont de Pertuis : Accompagnement paysager projets urbains
CC Pays d'Apt : Aire d'accueil des gens du voyage

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager, d'espaces urbains ou villageois sensibles, ou d'édifices d'intérêt architectural ou historique. Le CAUE contribue aussi à la valorisation du patrimoine culturel immatériel, à travers la promotion et la diffusion de certains arts de bâtir traditionnels.

Gigondas : assistance à la restauration de la chapelle Saint-Côme et Saint-Damien

Bien que non protégée au titre des monuments historiques, la chapelle Saint-Côme et Saint-Damien est un édifice du XIème ou du XIIème siècle particulièrement remarquable. Son chevet à trois absides, sa nef ruinée (ou inachevée) à l'aspect romantique et la transformation ingénue du transept d'origine en vaisseau central à l'époque moderne particularisent ce bel ouvrage roman. Consciente de l'état sanitaire inquiétant de l'édifice, la commune a fait appel au CAUE pour une expertise patrimoniale. L'étude a permis d'établir un premier diagnostic structurel afin de hiérarchiser et de phaser les interventions à prévoir : mise en sécurité d'urgence, confortement durable et mise en valeur. Le dossier transmis à la commune comprend une première évaluation du coût des travaux suivant différentes variantes. La mission du CAUE comprend également une assistance au choix d'un architecte compétent dans le domaine du patrimoine.

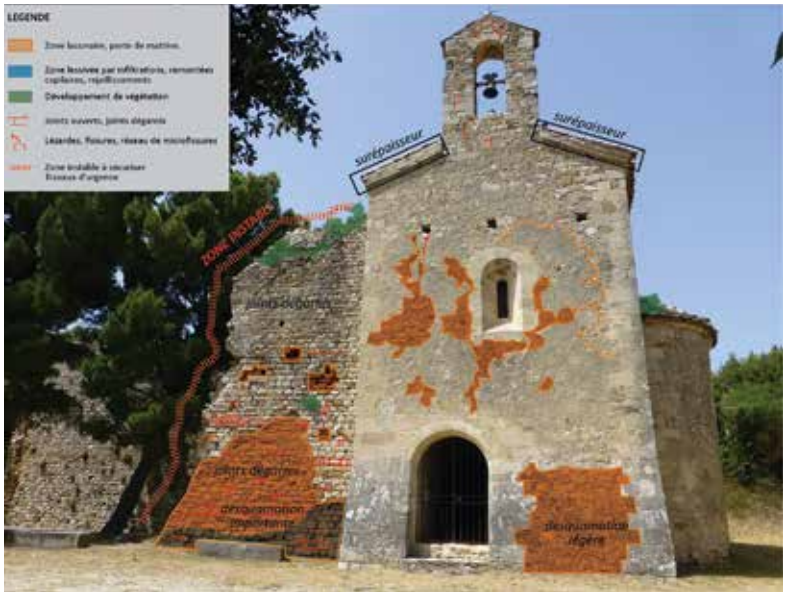

Chapelle Saint-Côme et Saint-Damien de Gigondas

Impact paysager des lignes électriques à moyenne tension en Vaucluse

L'habitat dispersé a favorisé le développement d'un réseau de lignes électriques et téléphoniques dense. 6000 km de lignes électriques à moyenne tension quadrillent ainsi aujourd'hui le Vaucluse. Ces réseaux aériens ont un impact paysager fort qui affecte l'environnement quotidien des habitants en perturbant par exemple les perspectives visuelles (entrées de villes, panoramas, etc.). Le Conseil départemental a souhaité favoriser l'enfouissement des réseaux aériens, principalement dans les secteurs sensibles, afin d'améliorer la qualité visuelle des paysages, déterminants pour la qualité du cadre de vie et l'image touristique du Vaucluse.

RD 22 à Rustrel

Le CAUE a réalisé une carte départementale de sensibilité sur laquelle sont repérés les secteurs particulièrement sensibles sur les aspects patrimoniaux et paysagers. Une grille d'analyse de ces paysages à enjeux a ensuite été mise en place afin d'évaluer in situ le gradient d'impact de chaque ligne électrique et ainsi définir les lignes à mettre en priorité « en discrétion ». Cette méthode a déjà été appliquée à plusieurs tronçons de lignes situés en bordure ou à proximité des routes départementales à la demande du service Routes du Département.

Mission documentaire et prospective sur les réalisations architecturales et urbaines du XXème siècle de l'extra-muros d'Avignon

Le CAUE de Vaucluse a été chargé par le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC PACA) de coordonner et d'animer une mission d'étude documentaire et prospective sur les réalisations architecturales et urbaines remarquables et caractéristiques du XXème siècle de l'extra-muros d'Avignon. L'objectif de cette mission est :

- de contribuer à la connaissance du patrimoine bâti et urbain de l'extra-muros pouvant conduire à la labellisation au titre du « Patrimoine de moins de cent ans » des réalisations les plus remarquables, et plus largement diffuser cette connaissance auprès du public, notamment auprès de la population concernée ;
- de sensibiliser les propriétaires (ville, bailleurs sociaux, copropriétés, particuliers…) et les différents acteurs de la réhabilitation architecturale et urbaine (notamment dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain qui intègre les quartiers est et sud de la périphérie d'Avignon) à la qualité du bâti et de son espace environnant, afin de contribuer à la qualité des interventions à venir, qui porteront notamment sur la rénovation énergétique ;
- d'évaluer les possibilités de rénovation du parc bâti et de ses espaces extérieurs environnants.

Le travail de recherche documentaire consiste en l'élaboration de monographies portant sur 40 ensembles préalablement

La cité HBM de la route de Montfavet à Avignon, une valeur patrimoniale indéniable

répertoriés, classés par ordre d'intérêt selon 17 critères et cartographiés par le CAUE. Le travail de recherche prospective consiste en la formulation de recommandations conduisant à une méthodologie d'élaboration d'un outil de conseil pour la gestion du parc bâti et de ses espaces extérieurs environnants ; ces conseils seront destinés tant aux propriétaires et aux maîtres d'ouvrage, qu'à la ville d'Avignon et aux services de l'Etat concernés. L'outil de conseil et ses recommandations pourront être régulièrement actualisés, suivant une logique d'évolution de la ville, de ses modes d'habiter et de ses différents usages.
Après consultation de professionnels qualifiés, le prestataire retenu est le cabinet SKALA d'Avignon, dirigé par Olivier Cadart, architecte, et associé au bureau d'études thermiques SOLAIR d'Aix-en-Provence. La mission, suivie par un comité technique, sera validée à mi-parcours et au terme de son déroulement par un comité de pilotage composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales (ville d'Avignon, Grand Avignon, Conseil départemental, Conseil régional), des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés, des bailleurs sociaux, d'associations, ainsi que de professionnels et de personnalités compétentes.

Courthézon : mise en valeur de la zone humide des Paluds à Courthézon

Parallèlement à la mise en place d'actions de restauration et de gestion des zones humides situées sur la partie occidentale du territoire courthézonnais, la commune a souhaité sensibiliser le public à l'intérêt environnemental et paysager de ces espaces naturels remarquables. La création de cheminements doux reliant le village, la zone humide des Paluds et l'Etang salé repose sur la mise en valeur de ces zones qui présentent un fort contraste avec le paysage viticole environnant. L'intérêt de cette alternance des milieux traversés permet de mettre en avant la diversité des milieux naturels (faune et flore) qui se côtoient dans le secteur, mais aussi de proposer des points de vue variés sur les abords immédiats de la zone humide, ainsi que sur le village de Courthézon, les Dentelles de Montmirail et le mont Ventoux.

L'Etang salé à Courthézon

Zone humide des Paluds à Courthézon

Viens : assistance à la restauration et la réutilisation de la chapelle Saint-Paul

La chapelle Saint-Paul est un élément intéressant du patrimoine rural non protégé de la commune de Viens. L'édifice est situé au hameau de Saint-Paul, aux abords de l'ancien château et de la bergerie ; bien que rebâti intégralement en 1770,

Chapelle Saint-Paul de Viens

celui-ci, est semble-t-il, d'origine assez ancienne. Malgré des interventions récentes sur la couverture, la chapelle présente un état sanitaire préoccupant et nécessite a minima une intervention en conservation. La commune a souhaité engager une réflexion sur le devenir de l'édifice avec l'appui du CAUE. L'expertise patrimoniale a permis d'étudier la faisabilité technique des opérations de restauration et de réutilisation, et d'en estimer les coûts prévisionnels.

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'espace naturel sensible des Plâtrières

En 2015, le Conseil départemental a confié au CAUE de Vaucluse une mission consistant en la mise à jour du diagnostic et en l'élaboration du plan de gestion de l'espace naturel sensible (ENS) des Plâtrières. Cet ENS de 182 hectares est situé sur le piémont occidental des monts de Vaucluse, à la conjonction du territoire de trois communes : Pernes-les-Fontaines, l'Isle-sur-la-Sorgue et la Roque-sur-Pernes.
Après validation des objectifs d'aménagement et de gestion en comité de site, et l'élaboration d'un programme d'actions sur cinq ans lors de groupes de travail thématiques, le Conseil départemental a souhaité faire de nouveau appel au CAUE pour le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion. Ainsi, durant cette première année de mise en œuvre, 13 actions sur les 55 inscrites au plan de gestion ont été réalisées ou sont en cours de réalisation avec parmi celles-ci :

Hypothèse d'aménagement des abords du lavoir de Lapalud

- élaboration de schémas d'aménagement pour les aires de stationnement de l'ENS et du site du four à plâtre de Fontblanque,
- restauration du four à plâtre de Fontblanque (élément remarquable de patrimoine industriel),
- conception et installation de panneaux d'entrée de site,
- culture cyclique d'une parcelle accueillant la Garidella nigellastrum (espèce de flore messicole très rare),
- organisation d'animations pédagogiques.

Lapalud : réflexion sur le devenir du lavoir

Situé face au rempart, en bordure nord-ouest de l'enceinte du noyau historique du village, le lavoir de Lapalud, dont les bassins ont été supprimés en 1999, est aujourd'hui désaffecté. La commune, souhaitant lui redonner un usage afin de le valoriser et de le réintégrer dans le fonctionnement villageois, a confié au CAUE une étude préalable en vue d'explorer le champ des possibles. La réflexion sur l'édifice a été étendue à la petite place située à l'est, en accroche du cours des Platanes, ainsi qu'au nouveau parking et au plateau sportif réalisés à l'ouest. Une restructuration générale de ces espaces publics permet de conférer au lavoir un caractère d'équipement public pouvant accueillir un programme dédié aux jeunes. La définition du programme a permis d'estimer l'enveloppe financière des travaux en vue de mettre en place le budget nécessaire et de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Four à plâtre de Fontblanque situé dans l'espace naturel sensible des plâtrières à Pernes-les-Fontaines

Programme d'actions 2017
Conseil départemental : impact paysager des lignes électriques de moyenne tension
Le Thor : Rénovation des façades et devantures commerciales, finalisation de la brochure
Assistance sur les espaces naturels sensibles (ENS) des Plâtrières et du Paty (Caromb)
Conseil départemental : Sites et itinéraires de sports nature
Drac : Pilotage et suivi de la mission documentaire et perspective sur le patrimoine du XX° siècle de l'Extras-muros d'Avignon
Avignon : Visites de l'extra-muros et action culturelle autour de la ligne de bus 14

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le fonds départemental d'intervention pour l'environnement (FDIE) a été créé par le Conseil général de Vaucluse le 18 juin 1976, sur proposition du préfet, ce dispositif allant de pair avec la mise en place de l'association d'assistance architecturale, en charge de la gestion de ce fonds, et préfigurant la création du CAUE. L'objectif était « de subventionner les surcoûts comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques pour la satisfaction générale ». Quarante ans après, ce dispositif demeure toujours très apprécié des maîtres d'ouvrage, et tout particulièrement des petites communes. La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme la compétence des Conseils départementaux en matière de cohésion territoriale : la protection et la restauration du petit patrimoine s'inscrivent pleinement dans cette politique de soutien aux territoires ruraux.

En 2016, 26 opérations ont bénéficié de l'aide du Département ou de l'Etat, parmi lesquelles figurent 7 chantiers bénévoles. La dotation totale s'est élevée à 200 964 €, dont 168 364 € au titre du FDIE et 32 600 € au titre du patrimoine rural non protégé financé par l'Etat. Ci-dessous, un focus sur quelques opérations de chantiers bénévoles et de valorisation du patrimoine rural non protégé.

Fontaine et lavoir de la Brèche à Mormoiron

Mormoiron : restauration du lavoir de la Brèche

Ce lavoir a été édifié en 1868 en aval d'une fontaine du XVIIIème siècle qui a été déplacée depuis l'intra-muros après l'ouverture d'une brèche dans les remparts. Le lavoir a été rénové au début du XXème siècle, avec une nouvelle charpente et une couverture en tuiles plates mécaniques, tandis que le système de conduite de l'eau a été modifié suite à la clôture du terrain privé voisin à travers lequel circulait l'eau. La restauration du lavoir a consisté en la pose d'une nouvelle charpente et d'une couverture en tuiles rondes de récupération, en une reprise du bassin en pierre de taille, en un regarnissage des joints de maçonnerie au mortier de chaux, ainsi qu'en la réalisation d'un aqueduc en maçonnerie supportant la canalisation métallique d'amenée de l'eau. Cette opération, d'un coût de 20 809 € HT a bénéficié d'une subvention de 15 000 € au titre du patrimoine rural non protégé.

Caromb : mise en valeur des fontaines et lavoirs de la Baisse et du chemin de Carpentras

Comme tous les villages du Comtat, Caromb comporte un patrimoine hydraulique remarquable, dont les fontaines étaient alimentées par une source située au pied du rocher du Paty. Trop longtemps négligés, ces ouvrages et les lavoirs qui les accompagnent méritent d'être mis en valeur. La commune a sollicité l'association pour la participation et l'action régionale (APARE) pour la réalisation d'un chantier bénévole. Une reprise de l'étanchéité du bassin de la fontaine du chemin de Carpentras a été effectuée, tandis que des calades de pierres du Paty ont été posées sur le pourtour de l'ensemble des ouvrages. Une subvention FDIE de 7 000 € a contribué à ce chantier d'un montant de 26 360 €.

Richerenches : restauration de la fontaine de l'avenue de la Rabasse

Cette fontaine est située à proximité du beffroi qui surmonte la principale porte du village médiéval ; datée de 1876, elle est de style néoclassique, avec son buffet

Fontaine et lavoir de la Baisse à Caromb

Fontaine de Richerenches

surmonté d'une vasque et orné d'un fleuron, et son bassin de plan trapézoïdal aux parois curvilignes. L'édifice était fortement dégradé, notamment en partie supérieure du bassin, dont le pourtour de margelle en fer a provoqué l'éclatement de la pierre. Une greffe des parties les plus détériorées par une pierre de teinte, de densité, de résistance mécanique et de grain équivalents à la pierre d'origine, un ragréage partiel au mortier de pierre reconstituée, un nettoyage par hydro-gommage et l'application d'une patine sur l'ensemble ont été entrepris. Ces travaux d'un coût de 3 250 € HT ont été subventionnés à hauteur de 2 600 € au titre du PRNP.

Bédoin : restauration du jas du Toumple

En Provence le mot jas, dérivé du latin « jassium » (lieu où l'on gîte), désigne une bergerie. Sur le versant méridional du Ventoux, on en dénombrait jadis plusieurs dizaines, pour la plupart situées entre 1000 m et 1300 m d'altitude. Ces constructions sommaires, utilisées lors du pâturage d'altitude, sont constituées de matériaux prélevés sur place, comme la pierre sèche des murs ou le bois de charpente des arbres environnants, à l'exception des tuiles qui provenaient de la plaine. Le jas du Toumple, situé en bordure du sentier GR 91B, comporte le cabanon

Mur du champ des repos à Aurel

du berger, un enclos à troupeaux et une citerne. Dans le cadre du dispositif européen de soutien au pastoralisme avec pour objectif de mettre ce lieu à disposition d'un berger, la commune a confié à l'association pour la participation et l'action régionale (APARE) et au Centre méditerranéen de l'environnement (CME) la restauration de cet ensemble dans le cadre d'un chantier de formation en 2015, suivi d'un chantier bénévole en 2016. Après démolition des toitures en béton, de nouvelles charpentes ont été posées et les toitures refaites en bac acier, tandis que le réseau de récupération des eaux pluviales pour l'alimentation de la citerne et que le mur de soutènement reliant l'abri du berger et la citerne ont été restaurés. Deux subventions FDIE de 5 000 € et de 7 000 € allouées respectivement en 2015 et 2016 ont contribué à cette opération d'un coût total de 79 248 €.

Aurel : construction d'un mur en extension du champ des repos

A l'occasion de l'extension du cimetière, la commune souhaitait réaliser un nouvel accès piéton dans le cadre de l'aménagement paysager discret de ses abords, caractérisés par une nature sauvage, où s'étendent de nombreux pierriers. C'est dans ce contexte environnemental que l'association de chantiers bénévoles Alpes de Lumière a proposé à la commune la réalisation d'un muret de soutènement en pierre sèche. L'opération, étalée sur deux tranches annuelles, a permis aux jeunes participants de réaliser un ouvrage de 1 mètre de hauteur sur une longueur de 60 mètres ; le parement en opus cyclopéen s'intègre parfaitement au site. Cette opération d'un coût total de 45 775 € a bénéficié de subventions FDIE d'un montant de 5 500 € en 2015 et de 4 250 € en 2016.

La bergerie du Toumple dans l'attente de sa couverture

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Fontaine et lavoir du Boisset à Saint-Martin-de-Castillon

Saint-Martin-de-Castillon : restauration de la fontaine et du lavoir du Boisset

Le hameau du Boisset est situé sur une légère hauteur au-dessus de la rive gauche du Calavon, à quelques kilomètres du village. La fontaine à fronton triangulaire de style néoclassique était fortement dégradée en sous-œuvre, son bassin présentait de nombreuses fissures ; les pierres du bassin du lavoir étaient éclatées en raison de l'oxydation des agrafes, tandis que l'enduit des murs et le sol étaient détériorés. Cette situation a amené la commune à faire intervenir l'association Alpes de Lumière pour un chantier bénévole en plusieurs tranches annuelles. Les travaux sur la fontaine ont consisté en une consolidation de la base, une restauration du buffet et du bassin, tandis que la porte d'accès technique a été remplacée. Concernant le lavoir, l'intervention a porté sur la pose de nouvelles pierres de battage, de cloisonnement et de fermeture du bassin dont l'étanchéité a été reprise, tandis que les enduits intérieurs des murs ont été regarnis. Cette opération d'un coût total de 54 169 € a bénéficié en 2015 et 2016 de deux subventions FDIE d'un montant de 5 500 € chacune.

Programme d'actions 2017

Assistance technique auprès du Conseil départemental, proposition d'un nouveau règlement

INFORMATION FORMATION COMMUNICATION

En 2016, le CAUE a diversifié ses actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès des différents publics. Les élus locaux et les professionnels ont été nombreux à participer aux journées d'échanges sur la trame verte et bleue, sur l'aménagement et la gestion de l'eau, sur la rénovation énergétique de l'habitat collectif, ainsi qu'à la visite de l'Opération Grand Site des gorges du Gardon et à l'atelier des paysages viticoles qui s'est tenu à Beaumes-de-Venise. Par ailleurs, le CAUE était présent à Monteux pour la première édition du Salon des Maires organisé par l'association des Maires de Vaucluse. De son côté, le grand public était au rendez-vous des premières Journées de l'architecture, auxquelles le CAUE a participé aux côtés de l'association Volubilis.

Journée d'information et de sensibilisation sur la Trame verte et bleue au Naturoptère (Sérignan-du-Comtat)

Application de la trame verte et bleue à l'échelle locale

Les documents de planification des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT), doivent prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Adopté en 2014 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce document identifie la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale. Dans ce contexte, le CAUE a organisé avec l'aide financière de la Région et de la DREAL trois journées de sensibilisation et d'information à destination des acteurs locaux sur la TVB, l'objectif étant de faciliter sa mise en œuvre à l'échelle locale. Si les principes d'application de la TVB sont réputés acquis, il semble essentiel de débattre des modalités

d'application de celle-ci sur les territoires, et plus particulièrement à l'échelle des PLU.
Les thématiques abordées lors de ces trois journées ont été choisies en fonction des difficultés d'application pouvant être rencontrées par les acteurs locaux :
- Jeudi 19 mai 2016 à Sérignan-du-Comtat : Les outils méthodologiques et réglementaires d'application de la TVB.
Lors de cette première journée, le public, composé d'élus et de techniciens de tous horizons (architectes, urbanistes, paysagistes, écologues, …), a pu mener de fructueux échanges avec les différents intervenants sur les outils méthodologiques et réglementaires pouvant être mobilisés pour un projet de TVB. La définition de continuités écologiques à l'aide d'un système d'information géographique, l'évaluation environnementale ou encore différentes composantes des documents d'urbanisme (zonages indicés, OAP thématiques, EBC, ...) figuraient parmi les sujets abordés.
- Mardi 31 mai 2016 à Saint-Saturnin-lès-Apt : L'application de la TVB en milieu agricole.
Cette session s'est particulièrement intéressée à l'agriculture et à son rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. Les participants ont ainsi pu appréhender différents aspects méthodologiques comme la question du choix des espèces et les outils réglementaires mobilisables spécifiques au milieu agricole. Ces derniers ont été illustrés par la présentation d'actions concrètes menées dans des zones humides du département. La journée s'est achevée par un atelier permettant de mieux comprendre les processus d'élaboration d'un document d'urbanisme intégrant la notion de continuum écologique.
- Jeudi 16 juin 2016 à Entraigues-sur-la-Sorgue : L'application de la TVB en secteur urbanisé.
La dernière journée, consacrée aux continuités écologiques en secteur urbanisé, a une fois de plus été l'opportunité pour de nombreux élus et techniciens aux différents profils d'échanger et de croiser leurs points de vue. La matinée a été consacrée à la nature au village et aux outils de l'urbanisme pour agir en faveur de celle-ci à l'échelle de la parcelle. L'après-midi, le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues a pu faire part de son expérience dans le domaine de l'urbanisme opérationnel sur les espaces naturels des bords de Sorgue, expérience illustrée par une visite de terrain.

Quelle rénovation énergétique pour des immeubles en pierre de taille ?

Rencontre technique « Qualité architecturale et rénovation énergétique de l'habitat collectif »

Dans le cadre de l'animation de la mission documentaire et prospective sur les réalisations architecturales et urbaines du XXème siècle de l'extra-muros d'Avignon, le CAUE a organisé, le 27 avril 2016 à la médiathèque Jean-Louis Barrault d'Avignon, une rencontre technique sur la qualité architecturale et la rénovation énergétique de l'habitat collectif. La production des logements collectifs du XXème siècle, et tout particulièrement celle de la période des Trente Glorieuses, a été souvent décriée sans véritable discernement, avec pour conséquence une certaine méconnaissance des valeurs intrinsèques de nombreuses réalisations de grande qualité, de par leur composition, leur écriture architecturale et leur fonctionnalité. Au moment où la rénovation énergétique de ce parc immobilier s'impose, cette rencontre a permis aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à croiser leurs regards sur cette architecture, afin d'éviter sa banalisation, en conciliant respect du caractère originel et amélioration de la performance énergétique.

Journées nationales de l'architecture : visite d'un immeuble par son concepteur, Rasto Konic, architecte

Le CAUE de Vaucluse et l'association Volubilis ont organisé le 15 octobre 2016 la visite de la résidence située 59, avenue Monclar à Avignon. Par ses murs et ses balcons en saillie affirmée réalisés en béton

À la découverte de la cour intérieure

brut de décoffrage, cet immeuble offre une expression architecturale singulière pour son époque, encore marquée par la construction de masse des Trente Glorieuses. Son concepteur, Rasto Konic, architecte, a commenté cette visite des lieux où il réside lui-même. Outre la présentation de ce projet, Rasto Konic a apporté le témoignage de sa longue carrière professionnelle, durant laquelle il a notamment collaboré avec Guillaume Gillet et André Remondet. La visite de cette réalisation remarquable de 1977 s'est inscrite en avant-première de la célébration, par le CAUE de Vaucluse, des 40 ans de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Atelier de la faculté d'architecture de Budapest à l'Isle-sur-la-Sorgue

A l'initiative de la direction du Patrimoine de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, un atelier de

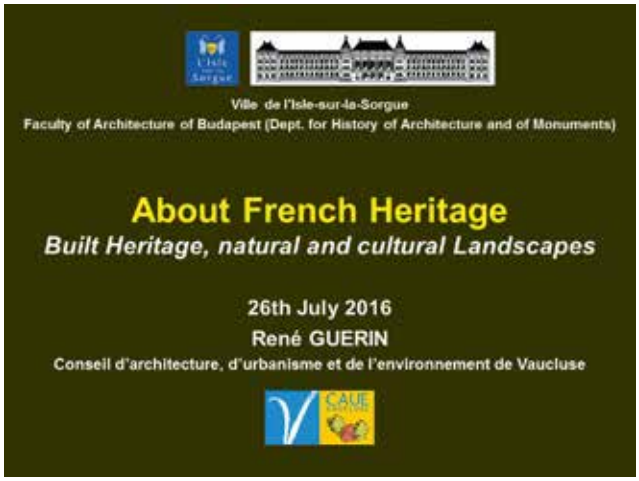

A propos du patrimoine en France

travail sur la Tour d'Argent a été organisé avec le département de l'Histoire de l'architecture et des Monuments de la faculté d'architecture de Budapest. Dans ce cadre, le CAUE est intervenu le 26 juillet 2016 pour présenter l'histoire de la protection et de la valorisation du patrimoine en France, depuis la Renaissance jusqu'à la toute récente loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » du 7 juillet 2016. Cette séance a été suivie d'une visite de la Tour d'Argent, où le maire a accueilli M. Pierre Vasarely, consul honoraire de Hongrie à Marseille.

Atelier des paysages vauclusiens « Les territoires viticoles : espaces sanctuarisés ou espaces soumis à mutations ? »

A l'occasion de la publication, par le Conseil départemental, de l'Atlas des paysages de Vaucluse, l'institution départementale, la DREAL et le CAUE ont organisé le 14 juin 2016, en partenariat avec le syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et les Vignerons de Beaumes-de-Venise, un atelier thématique sur les paysages viticoles, qui a été accueilli par la cave des Vignerons de Beaumes-de-Venise. Les paysages viticoles figurent parmi les plus emblématiques du Vaucluse, territoire où les aires d'appellation, parmi lesquelles se distinguent quelques crus, sont particulièrement nombreuses. L'histoire du vignoble se confond avec celle de l'humanité : depuis l'introduction de la vigne en Gaule occidentale par les Phocéens vers 600 av.JC, le paysage viticole semble s'inscrire dans le territoire pour l'éternité. Ces vignobles ne sont toutefois pas immuables, et comme tous les espaces agricoles, leur paysage est un reflet de l'évolution sociale, économique et technique de l'activité humaine.
Cet atelier a été l'occasion d'échanger entre les différents acteurs du territoire autour de la question du paysage de vignoble. L'objectif était de partager une réflexion sur les enjeux de sa protection ou de son évolution, à travers de nouvelles perspectives de gestion environnementale initiées par les vignerons, mais aussi face à des facteurs exogènes liés aux crises de la nature, à l'évolution des marchés ou à la pression urbaine. L'atelier s'est poursuivi par la visite d'un vignoble traditionnel en terroir de polyculture et d'un vignoble labellisé « Paysage de reconquête » en 1992, commenté par Claude Milhaud, son propriétaire, ainsi que par une halte d'observation panoramique sur la diversité géologique, écologique et paysagère des vignobles.

Le vignoble mosaïque de Rasteau

Salon des Maires

Première édition en Vaucluse, organisé par l'association des Maires et des Communautés de Vaucluse à Monteux le 18 novembre, ce salon a permis de développer des échanges entre certaines structures départementales et les collectivités. Toujours à la recherche de retours d'expérience et de conseils expérimentés, les élus ont pu cheminer entre les différents stands en vue de préparer leurs prochains programmes.

Préparation du Prix départemental de l'architecture et du paysage « Trophée 2017 »

Lancée au début de l'été 2016 auprès des maîtres d'ouvrage, des architectes et des paysagistes, la neuvième édition du Prix départemental de l'architecture et du paysage « Trophée 2017 » a connu un certain succès : 23 opérations réalisées entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2016 étaient candidates, portées tant par des maîtres d'ouvrage publics que privés, tandis que 8 artistes plasticiens ont présenté un projet de sculpture destiné à la réalisation du trophée. Le jury, réuni le 16 novembre 2016, était composé des membres du bureau du CAUE, ainsi que de représentants de la DRAC PACA, des organisations professionnelles (Ordre des architectes, Syndicat des architectes, Fédération française du paysage, EnvirobatBDM), de l'Ecole nationale supérieure du paysage (école de Marseille) et de la presse spécialisée (Les Petites affiches de Vaucluse, TPBM). Concernant les réalisations architecturales et paysagères, les membres du jury ont eu à se prononcer, selon les critères du règlement, sur la qualité du dialogue initié entre la construction ou l'aménagement et son site environnant, mais aussi sur l'originalité du programme, sur

le parti conceptuel, ainsi que sur la qualité des ouvrages et de leur mise en œuvre. Outre les trois prix attribués, un prix spécial ainsi qu'un prix dédié à la démarche « Bâtiments durables méditerranéens » ont été décernés par le jury.

Journée PAMA

Le 9 décembre plus de 100 participants se sont retrouvés au conservatoire de musique du Grand Avignon pour échanger sur les mobilités douces. Cette journée était co-organisée par le CAUE, le Département et l'AURAV. L'objectif était, au-delà de l'intérêt environnemental des déplacements à vélo, de faire le point sur les récentes avancées du code de la route en faveur des cycles, d'une part, et d'autre part, d'écouter différents témoignages attestant de l'intérêt économique du cyclotourisme pour le territoire.

Visite de bassin de rétention des eaux pluviales dans le cadre de la journée « aménagement de l'espace et eau »

Dans la continuité de la journée organisée en décembre 2015 sur le thème de la gestion des eaux pluviales, le Département de Vaucluse et le CAUE ont organisé, le 16 décembre 2016, une visite de différents ouvrages hydrauliques sur le territoire de la communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze :

- deux bassins de rétention aménagés en espace public / milieu naturel,
- deux bassins de rétention liés à l'aménagement d'une zone d'habitat,
- deux bassins de rétention liés à des équipements routiers,
- un projet de bassin de rétention lié à l'aménagement d'une zone d'activités économiques.

Une vingtaine de personnes, dont des élus et techniciens de communes, d'intercommunalités et du Département, de professionnels et de membres d'associations ont participé à cette visite commentée, et ont pu ainsi échanger sur le dimensionnement, la conception, la mise œuvre et l'entretien de ces aménagements.

Visite d'un bassin de rétention le 16 décembre 2016

Programme d'actions 2017

40 ans de la loi sur l'architecture
Prix départemental de l'architecture et du paysage « Trophée 2017 » (manifestation du 20 février)
Volubilis : Printemps de l'architecture : visite du tour des remparts d'Avignon (18 mars)
Création d'un outil de communication sur le logement social
Formation CDICH « quartiers anciens » (23 mars)
Participation au Salon des Maires
Ateliers CD/CAUE des paysages vauclusiens
Journée d'information CD/CAUE : zones humides
Accompagnement des OGS de Vaucluse
Animation trame lithique et TVB
Interventions pédagogiques dans les collèges
Visite de jardins familiaux
Journée technique CD/CAUE : politique cyclable

PARTENARIAT

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant ainsi son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique.

Convention avec le Conseil départemental de Vaucluse

Cette convention vient compléter et renforcer le traditionnel partenariat avec l'institution départementale. Le CAUE intervient ainsi à la demande, sur la base d'un droit de tirage ouvert par dossier. Pour cette troisième année de fonctionnement, cette collaboration qui s'enrichit et se précise chaque année a notamment porté sur : l'accompagnement du dispositif d'aide aux jardins familiaux, l'aide au lancement de la plateforme de la rénovation énergétique, l'expertise paysagère des quartiers d'activités, une approche paysagère pour l'enfouissement des réseaux électriques aériens, l'accompagnement paysager des projets routiers, un appui technique pour l'ouverture au public d'espaces naturels sensibles, ou encore l'organisation du prix départemental de l'architecture et du paysage.

Fédération nationale des CAUE

La fédération nationale des CAUE, association loi 1901 créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par leur président. Pour le réseau des CAUE, la fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire et activités départementales. Animer, apporter ses services aux membres et produire en réseau sont les principales missions de la fédération. À l'externe, la fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, congrès et colloques avec ses partenaires.

Dans le cadre des échanges au sein du réseau, le CAUE de Vaucluse participe aux groupes opérationnels sur la transition énergétique et sur l'urbanisme et le droit des sols, ainsi qu'à la cellule d'expertise sur l'articulation des ingénieries. En 2016, le groupe opérationnel sur l'urbanisme et le droit des sols a engagé des travaux pour préciser et compléter la définition de l'offre CAUE dans le domaine de l'urbanisme et son positionnement à venir ; domaine qui couvre tant l'urbanisme

de planification (SCOT, PLUi, PLU…), l'urbanisme opérationnel et l'ADS à l'échelle communale et intercommunale. L'objectif de ce groupe opérationnel est notamment d'élaborer un guide de positionnement à destination des communes et des EPCI, présentant l'offre CAUE sur ce sujet, qui rend compte des approches des CAUE pour produire de la qualité architecturale et urbaine, ainsi que les moyens pour renforcer les collaborations avec le bloc local.

EnvirobatBDM : démarche « Quartiers durables méditerranéens » (QDM)

Le CAUE a participé aux groupes de travail de définition de la démarche « Quartiers durables méditerranéens » (BDM), qui est à l'échelle du quartier ce qu'est la démarche BDM à l'échelle du bâtiment. Le projet de ZAC Bel-Air à Avignon, porté par Citadis a servi de support à la réflexion. L'objectif de la ville et de Citadis est de développer sur ce site un nouveau quartier mixte d'une grande qualité urbaine et architecturale avec de l'habitat et des équipements publics. Le programme de construction prévoit la réalisation d'environ 100 000 m² de surface de plancher. Le projet conçu par Christian Devillers est d'une grande sensibilité dans le respect du paysage hérité de l'activité agricole, caractérisé par ses haies brise-vent.

DREAL PACA : club régional EcoQuartier

Le CAUE a participé le 22 septembre 2016 à la commission régionale des EcoQuartiers piloté par la DREAL, à l'occasion de laquelle ont été examinés deux dossiers candidats au niveau de la seconde étape « engagé dans la labellisation » : le quartier Font-Pré à Toulon (Var) et la ZAC Joly-Jean à Avignon. Cette commission a été suivie, le 22 novembre, d'une réunion du club régional EcoQuartier à Volonne (Alpes-de-Haute-Provence), qui a porté sur le soutien à l'émergence de projets en milieux rural et périurbain.

Un concours départemental « Villes et Villages Fleuris 2016 », placé sous le signe d'une gestion des jardins et espaces publics sans pesticides

Le CAUE a sacrifié, sous le soleil du mois de juin comme depuis de nombreuses années, au rituel des trois journées de visite des villes et villages vauclusiens candidats au label « Villes et Villages Fleuris ». Cette animation de promotion de la qualité du cadre de vie est portée par « Vaucluse Provence Attractivité ». Il s'agit ici du jury du concours départemental qui sélectionne les candidats amenés à participer au concours régional, qui délivre les fameuses « fleurs ». Les visites des communes participantes ont été l'occasion d'échanges avec les élus et techniciens aussi bien sur les thèmes « espaces verts » (choix des végétaux pour les plantations, taille douce des arbres, bonnes pratiques pour économiser l'eau d'arrosage, gestion respectueuse de l'environnement...) que ceux liés à la qualité plus générale du cadre de vie (aménagement urbain, patrimoine architectural, requalifications d'espaces publics, choix de revêtement de sol, gestion du stationnement, mise en discrétion des réseaux aériens, opérations de ravalement de façades, dispositif pour la collecte des ordures ménagères, entrées de ville…). Les discussions ont cette année porté tout particulièrement sur la qualité de l'environnement, au vu de l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires à partir de 2017. Dans ce contexte, le CAUE a aussi participé au jury pour la démarche « Communes zéro pesticides » organisé par l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour accompagner les collectivités dans ces nouvelles pratiques.

EcoQuartier Joly-Jean à Avignon - Citadis aménageur - Tangram architectes

Commission régionale des associations de chantier

La commission régionale des associations de chantier (CORAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée en 1989 à l'initiative de la direction régionale de la Jeunesse et des sports et des principales associations de chantiers bénévoles. Depuis son origine, le CAUE participe à cette commission, dont la vocation est de mettre en cohérence les programmes de chantiers bénévoles à vocation sociale ou en faveur du patrimoine et de l'environnement, en réunissant les services de l'Etat et les différentes collectivités territoriales qui contribuent au financement de ces opérations.
Le 6 juillet 2016, le Vaucluse a accueilli la manifestation régionale de lancement des chantiers bénévoles, organisée conjointement par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et la commission régionale des associations de chantiers (CORAC). Cet évènement s'est tenu à Saint-Martin-de-Castillon, où l'association « Alpes de Lumière » intervient depuis de nombreuses années. Aux côtés de Stéphane Victorion, président de la CORAC, de Pierre Carbonnel, maire, de Dominique Conca, sous-préfète d'Apt, de Sonia Zidate, vice-présidente de la Région et de Dominique Santoni, vice-présidente du Conseil départemental, le CAUE était représenté par Corinne Testud-Robert, vice-présidente du Conseil départemental et du CAUE.

Association des élus au patrimoine de Vaucluse (AEPV)

Cette association, parrainée par l'association des maires de Vaucluse, et coprésidée par Valérie Canillas, adjointe au maire de l'Isle-sur-la-Sorgue et Vincent Faure, adjoint au maire de Sainte-Cécile-les-Vignes, a été créée en 2015. La seconde rencontre de cette jeune association, qui s'est tenue à Ménerbes

le 20 mai 2016, portait sur la recherche de financement pour les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Dans ce cadre, le CAUE a présenté le fonds départemental d'intervention pour l'environnement, dispositif du Conseil départemental en faveur du patrimoine inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou non protégé.

Accompagnement des communes dans le cadre de l'aide départementale « Des jardins familiaux en Vaucluse »

Le Conseil départemental a décidé d'engager une politique de développement des jardins familiaux. Il apporte un soutien financier auprès des communes, des groupements de communes, des bailleurs sociaux et des associations (dont le projet est soutenu financièrement par une commune ou un groupement de communes) pour l'acquisition des terrains et leur aménagement en vue d'y créer des jardins familiaux, des jardins partagés ou collectifs, ou des jardins d'insertion ou pédagogiques en faveur de « l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique dans les espaces urbains ». Le CAUE accompagne les porteurs de projet en apportant une expertise technique et en réalisant les pièces écrites et graphiques à joindre au dossier de demande de subvention. Les communes de Maubec, Richerenches et Viens ont bénéficié de l'assistance du CAUE en vue de la création de jardins partagés en 2016.

Programme d'actions 2017

CAUE de la région et ARPE : TVB
DREAL : commission EcoQuartiers
EnvirobatBDM : commissions BDM, QDM, OAP
Conseil départemental : expertise paysagère des projets routiers
Conseil départemental : dispositif DACT
Conseil départemental : bâtiments
Conseil départemental : création du Schéma D vélo
Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)
CORAC : associations de chantiers bénévoles
Villes et villages fleuris
AMI TVB CAUE 13 84 ARPE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales, institué par l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création en 1979, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du parc naturel régional du Luberon (PNRL), délégataire, conformément à la loi sur l'architecture. En 2016, le conseil architectural du CAUE, assuré sur 118 communes, a porté sur l'instruction de 8829 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et la rencontre de 2993 pétitionnaires.

Le conseil au maître d'ouvrage : une aide précieuse à la préservation du patrimoine

La vocation première des permanences tenues par les architectes conseillers dans les communes est d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets : tout particulièrement, la rencontre avec les pétitionnaires individuels ou professionnels permet un dialogue constructif qui, dans de nombreux cas, contribue directement à la préservation du petit patrimoine bâti ou végétal. Ici ou là, c'est une façade et son décor peint à la chaux qu'il vaut mieux restaurer plutôt que décroûter et ré-enduire, c'est une borie ou un puits que l'on peut conserver à condition de limiter la longueur d'une piscine, c'est une haie bocagère qui peut être épargnée par une implantation bâtie plus judicieuse, c'est un vieil arbre de haute tige qui peut être conservé à condition de réduire la largeur d'une voie de desserte en lotissement…

La rénovation énergétique

Dans notre région, au-delà des consommations hivernales, l'enjeu est de mieux faire face aux conséquences du réchauffement climatique et donc d'assurer le meilleur confort thermique d'été possible en évitant la pose de climatiseurs, tout en conservant et en valorisant la qualité patrimoniale du bâti. Cela passe notamment par l'utilisation d'isolants à forte inertie, une grande attention sur la ventilation sous tuiles, ainsi qu'une réflexion globale sur le bâti ancien, prenant en compte ses qualités, les matériaux utilisés, l'exposition, etc. L'idée est de profiter des rencontres avec plus de 3 000 candidats à la construction ou à la rénovation, et de l'instruction des 9000 demandes d'autorisation par les architectes du CAUE, lors des permanences en commune, pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Le parc naturel régional du Luberon, l'ALTE et le CEDER constituent, en lien avec le Département, les partenaires du CAUE pour la mise en œuvre de cette dynamique. En 2016, les premières permanences communes ont permis d'améliorer la connaissance entre structures de conseil, ainsi qu'entre architectes et thermiciens.

Le Thor : plaquette d'information sur la réhabilitation des façades et des devantures du centre ancien

La commune du Thor souhaitait la mise à disposition du public d'une plaquette d'information sur la réhabilitation des façades et des devantures commerciales du centre ancien. Ce document présente, à partir de propositions graphiques, un ensemble d'exigences qualitatives qui devront être prises en compte dans les projets de réhabilitation. Le CAUE prolonge ainsi sa mission de conseil assurée par l'accueil des pétitionnaires et la formulation de prescriptions lors de l'examen des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le Thor, façades et devantures du centre ancien

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou
www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.

CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE
Hamza KERAR, secteur 1
Claude COMMUNE, secteur 2
Farid AMEZIANE, secteur 3
Damien MERCIER, secteur 4
Didier RESPAUD-BOUNY, secteur 5
Marie-Anne SAINT-PAUL, secteur 6
René GUERIN, secteur 7
Jean-Charles GROS, secteur 8

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON
Patrick COHEN, coordinateur du PNRL
Anne BOUISSET, secteur 9
Jean-José CARRILLO, secteur 10
Dominique HERBERT, secteur 11
Christelle JUSKIWIESKI, secteur 12
Virginie PINEAUD, secteur 13
Pierre BONNEVIALE, secteur 14

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE

BUREAU
Président : Pierre Gonzalvez
Vice-présidente : Corinne Testud-Robert
Vice-présidente : Noëlle Trinquier
Trésorier : Alain Moretti

ADMINISTRATION
Codirecteur : Jean-Charles Gros
Codirecteur : René Guérin
Gestion et comptabilité : Anne Charpentier
Secrétaires : Sylviane Chaillon et Claudine Noël
Agent de maintenance : Josiane Servais

CHARGÉS D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Jean-Charles Gros, urbanisme et développement local
René Guérin, patrimoine, urbanisme et programmes européens
Marc Jadot, environnement et SIG
Thomas Kleitz, environnement et paysage
Nathalie Rolland, environnement et paysage
Didier Respaud-Bouny, urbanisme, environnement et paysage
Frank Souciet, environnement et eau
Melvin Dupont, paysage

ARCHITECTES CONSEILLERS
Farid Ameziane
Claude Commune
Jean-Charles Gros
René Guérin
Hamza Kerar
Damien Mercier
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul

EDITEUR
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
2, avenue de Fontcouverte 84000 Avignon
Tél. 04 90 13 49 50
Mail : secretariat@caue84.fr
Site : www.caue84.fr
Directeur de la publication
Pierre Gonzalvez
ISSN 1169 - 4645

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
04 90 13 49 50
secretariat@caue84.fr - www.caue84.fr

Maquette, impression : KH Communication - 04 90 69 76 78 - KHCOMMUNICATION.COM